



PRIÈRE

DIX HEURES

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la protection du programme Candidats du Manitoba sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 217.

M. LINDSEY propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 217 — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail (droit à la négociation collective)/The Labour Relations Amendment Act (Right to Collective Bargaining)*.

Il s'élève un débat.

M. LINDSEY intervient.

MM. ALLUM et SMOOK, M^{mes} LAMOUREUX et MAYER, M. MARCELINO (Tyndall Park), M^{me} KLASSEN ainsi que M. HELWER posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* CULLEN, M. SMOOK ainsi que M^{mes} MAYER et LAMOUREUX interviennent. M. le *ministre* GOERTZEN exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Pendant le débat, M. MALOWAY invoque le *Règlement* au sujet de la pertinence des commentaires émanant de la députée de Saint-Vital.

M. MALOWAY et M. le *ministre* GOERTZEN interviennent sur le rappel au *Règlement*.

La présidente déclare le rappel au *Règlement* recevable.

M. WIEBE présente la proposition suivante :

Proposition n° 5 : Protection des soins de santé offerts aux aînés et aux familles

Attendu :

que la protection des services de soins de santé offerts aux aînés et aux familles constitue une priorité pour les Manitobains et qu'elle devrait aussi l'être pour le premier ministre et le gouvernement provincial;

que le gouvernement provincial a dépensé des centaines de milliers de dollars pour effectuer des études sur les soins de santé et qu'il refuse de les rendre publiques, bien que le premier ministre ait explicitement promis de le faire;

qu'après avoir fait campagne en promettant de protéger les services de première ligne, la première mesure prise par le premier ministre relativement au système de soins de santé a été de fermer la clinique express de Saint-Boniface;

que cette clinique offrait des soins de première ligne indispensables aux aînés et aux familles de Saint-Boniface et de Saint-Vital en plus d'offrir des services de soins de santé bilingues essentiels à la communauté francophone la plus importante et la plus concentrée au Manitoba;

qu'après avoir fermé cette clinique, le premier ministre a ordonné au ministre de la Santé de réduire ses dépenses en capital dans le secteur des soins de santé de plus de un milliard de dollars;

que ces réductions signifient que le gouvernement provincial ne procédera plus à la construction d'un nouvel établissement pour Action cancer malgré les millions de dollars amassés par des groupes privés et les milliers d'heures que des bénévoles ont consacrées à la planification et aux efforts visant à appuyer ce projet important;

que ces réductions visant les services de soins de santé signifient que le gouvernement provincial abandonnera la construction du centre de bien-être pour les aînés dans le secteur de Concordia qui avait pour but de répondre à leurs besoins particuliers et importants en matière de soins de santé;

que ces coupes signifient que le gouvernement provincial n'ira pas de l'avant avec des projets prêts à démarrer pour la construction de foyers de soins personnels dans le sud et le nord-est de Winnipeg ainsi qu'à Lac-du-Bonnet, éliminant ainsi des centaines de places en foyer de soins personnels;

que ces réductions signifient que le gouvernement provincial ne construira pas de clinique communautaire à Saint-Vital et n'ira pas de l'avant avec la construction de cliniques communautaires à The Pas et à Thompson;

que ces compressions manquent de vision dans la mesure où ces projets importants demeureront tout aussi nécessaires partout dans la province et que le coût de ces projets ne fera qu'augmenter,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à demander au gouvernement provincial d'annuler les réductions néfastes visant le système de soins de santé que propose le premier ministre et d'investir de manière significative dans le système public de soins de santé dans le cadre du prochain budget provincial.

Il s'élève un débat.

M. WIEBE intervient.

M. NESBITT, M^{me} FONTAINE, MM. MICHALESKI et WOWCHUK, M^{mes} MORLEY-LECOMTE et LAMOUREUX ainsi que M. JOHNSON posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. SMITH, MARCELINO (Tyndall Park) et TEITSMA ainsi que M^{me} LAMOUREUX interviennent. M. LAGIMODIERE exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* FRIESEN propose la première lecture du projet de loi 24 — *Loi de 2017 sur la réduction du fardeau administratif et l'efficacité du gouvernement/The Red Tape Reduction and Government Efficiency Act, 2017* — dont l'objet a été indiqué.

La présidente dépose le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations », daté du mois de mars 2017.

(Document parlementaire n° 17)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. LAGASSÉ, MARTIN et WIEBE, M^{me} KLASSEN ainsi que M. le *ministre* WISHART font des déclarations de député.

Présentation et lecture d'une pétition :

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter celle-ci à appuyer le programme Quartiers vivants! et les collectivités desservies par les sociétés de revitalisation des quartiers en continuant de fournir un financement de base constant à ces sociétés et en augmentant le financement public destiné à des projets et à des initiatives spécifiques.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* FRIESEN voulant que soit approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 8 — *Loi de 2017 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2017* — dont a fait rapport le comité plénier.

Le débat se poursuit.

Jeudi 16 mars 2017

M^{me} KLASSEN, MM. LINDSEY, KINEW, WIEBE et GERRARD ainsi que M^{me} FONTAINE interviennent. M. ALTEMEYER exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger